



Cellule
Communication

Anderlecht, le 4 septembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Survol de Bruxelles :

Anderlecht s'est également jointe à l'action de la Région

La commune d'Anderlecht tient à préciser qu'elle s'est également jointe comme d'autres communes bruxelloises à l'action en cessation environnementale lancée par la Région de Bruxelles-Capitale pour violation de normes de bruit liées aux activités de l'aéroport national.

Le quotidien l'Echo rapportait ce mardi qu'une dizaine de communes bruxelloises s'étaient jointes à cette action. Le Collège des Bourgmestre et Echevins d'Anderlecht précise qu'Anderlecht fait également partie de cette liste. « *Les Anderlechtois sont en effet particulièrement touchés par les nuisances sonores liées à l'aéroport national et aucune mesure ne semble être prise par l'Etat pour remédier aux violations régulières des normes de bruit* », souligne le Bourgmestre d'Anderlecht.

*Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter
Florence Colard, attachée de presse de la Commune d'Anderlecht,
au 02 558 08 68 ou 0494 577 944.*